REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
**Service communication et information**

Genève, le 27 mars 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

**Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse**

# Un nouveau guide pour renforcer le repérage précoce des enfants en danger

**Le DIP renforce son dispositif de prévention de la maltraitance avec la publication d'un guide de repérage de l'enfant en danger, destiné aux structures d'accueil de la petite enfance (SAPE). Présenté le mois dernier à près de 350 professionnels, cet outil opérationnel vise à soutenir les équipes dans l'identification précoce des situations à risque et à favoriser une intervention rapide, en collaboration avec les familles.**

Porté par l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse (OCEJ) et co-construit avec les associations professionnelles et les acteurs du terrain, ce guide répond à un besoin clairement identifié: disposer d'un cadre commun, structuré et pragmatique pour repérer les signes de maltraitance dès le plus jeune âge et agir dès les premiers signes d'inquiétude de manière coordonnée.

Le document propose une boîte à outils complète destinée à accompagner les professionnels au quotidien: outils d'aide au diagnostic, grilles d'observation et de suivi, fiches pratiques pour guider l'intervention et faciliter le dialogue avec les parents. Il présente aussi un modèle de signalement pour la transmission des situations préoccupantes au service de protection des mineurs (SPMi) lorsqu'un mineur est en danger dans son développement.

Au-delà des outils pratiques, le dispositif prévoit également des formations et un accompagnement à l'utilisation du guide, afin de soutenir les équipes confrontées à des situations complexes.

Cette initiative s'inscrit dans la politique cantonale des 1000 premiers jours, un projet transversal du plan de législature 2023-2028 réunissant les départements de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), de la santé et des mobilités (DSM) et de la cohésion sociale (DCS). L'objectif est de renforcer la promotion de la santé, la prévention et le soutien à la parentalité, afin d'offrir aux enfants du canton les meilleures conditions de développement physique, psychique et affectif.

Cette démarche fait également écho au nouveau principe de l'éducation sans violence qui entrera en vigueur le 1er juillet 2026. Le droit en vigueur interdit déjà aux parents d'user de violence dans l'éducation des enfants. La nouvelle disposition du code civil vise à envoyer un signal fort à la société: aucune forme de violence n'est tolérable dans l'éducation des enfants, qu'il s'agisse de châtiments corporels ou d'autres traitements dégradants.

Dans cette perspective, le renforcement du repérage précoce et du soutien aux familles,

notamment à travers ce nouveau guide, constitue un levier essentiel pour promouvoir une éducation respectueuse de l'enfant.

*Pour toute information complémentaire aux médias: M. Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, T. 079 227 03 08.*